



SESSION PLENIERE DU 19 JUIN 2018

AMBITION MARITIME REGIONALE

A l'occasion de cette session, le Conseil Régional a présenté sa stratégie : « ambition maritime régionale ».
La CGT a voté l'avis du CESER.

LE RAPPORT DU CONSEIL REGIONAL

Il s'agit d'une compilation de mesures et d'objectifs relatifs aux politiques liées à la mer, limités parfois à de bonnes intentions.

La stratégie régionale développe 18 axes sur 3 piliers :

- ⇒ **Sensibiliser – rayonner** : partager la culture marine, la connaissance du patrimoine, développer l'éducation à la mer, fédérer par des manifestations festives.
- ⇒ **Développer – innover** : faire du Grand Port Maritime une locomotive économique pour son hinterland, soutenir l'industrie navale, conforter la pêche et l'aquaculture, développer le tourisme, le nautisme, les EMR, les biotechnologies marines, la recherche et l'innovation, la formation aux métiers de la mer, prévoir des leviers financiers et politiques.
- ⇒ **Protéger – sauvegarder** : notamment en agissant sur la qualité des eaux, la gestion raisonnée du trait de côte, la protection des espaces naturels.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur : <http://ceser.paysdelaloire.fr/ambition-maritime.html>)

L'avis rappelle les priorités que devraient avoir pour lui cette stratégie :

- ⇒ Préserver et valoriser l'environnement maritime et les ressources qui y sont liées au regard de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage.
- ⇒ Impulser le développement d'une économie innovante sur les activités traditionnelles et les nouvelles filières.
- ⇒ Maintenir la vocation sociale de l'espace maritime, en permettant à une population hétérogène d'y demeurer de manière permanente (mixité sociale) ou temporaire (tourisme social).
- ⇒ Améliorer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la mer et au littoral.

Le CESER partage l'ensemble des axes listés dans la stratégie régionale, mais considère **que le niveau d'ambition des actions et les moyens affectés sont abordés de façon inégale** : certaines actions sont imprécises. Il aurait été utile d'annexer les fiches techniques et financières, en particulier pour les nouvelles actions. Sans ce niveau de détails, cette stratégie pourrait s'apparenter à une succession d'intentions.

L'avis émet des remarques, que la CGT partage globalement, sur l'ensemble des thématiques de la stratégie maritime : musée virtuel maritime, Grand Port Maritime, avenir de la pêche, énergie, métiers de la mer, environnement...

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT

L'ambition maritime régionale découle de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Or, la CGT considère que **le projet SNML est en recul par rapport au Grenelle de la Mer et aux engagements pris dans le livre bleu.**

La CGT regrette **l'absence de critères sociaux et écologiques conséquents** dans le document de la Région. Or, ils constituent la base d'une conception nouvelle de la politique maritime et du littoral afin d'innover vers de nouveaux modes de production et d'exploitation des ressources minérales, halieutiques, végétales, énergétiques de la mer et des océans avec une règle simple « ne pas prélever plus que ce que peut régénérer la mer ».

La mer est un espace plus méconnu que la surface de Mars. De plus, l'humanité devra avec l'augmentation des populations se tourner vers l'océan afin d'y retrouver les ressources qui lui manquent à terre. Doit-on laisser la cupidité commander en laissant la mer se faire piller ?

La CGT estime que la mer peut être le point de départ d'un engrenage vertueux.

Le **Bureau Permanent de la Région à Bruxelles** doit intervenir pour soutenir une politique maritime et fluviale sectorielle européenne favorisant un développement humain durable avec, en particulier un soutien à la pêche artisanale. La Région pourrait favoriser, via le SRDEII, l'innovation dans les modes de production, par exemple, la production de protéines via la culture de la spiruline, ou le travail de recherche concernant la création de sang humain à partir de l'hémoglobine du ver de vase Arénicola Marina.

Il faut aussi travailler à **l'aménagement du littoral**, des risques littoraux et de la gestion du trait de côte en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, les acteurs sociaux-économiques, les usagers... Il faut faire face aux pressions foncières en dépassant le cadre communal par une intégration dans les futurs PLUI, en intégrant cette question dans la stratégie régionale mer littoral en préparation et dans les différents documents de planification stratégique et spatiale de la Région (SCOT avec volet mer, SDAGE et SAGE...).

Le plan prévisionnel des déchets doit favoriser une **économie bleue circulaire**, les déchets des uns doivent servir de matière première aux autres. La Région peut

aussi au sein du PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux) demander un transport doux de certains résidus via le réseau fluvial.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, il faut favoriser un partenariat avec les pêcheurs permettant de partager pleinement leur expérience et de définir des objectifs communs à long terme. Cette politique maritime intégrée passe par un **renforcement significatif des moyens publics dans l'enseignement maritime, le contrôle, la recherche et l'expertise**, l'ingénierie de la biodiversité et des études d'impact.

En lien avec les ports, il faut développer une **dimension multimodale et complémentaire des modes pour les dessertes des territoires** : ferroviaire, fluvial, cabotage maritime et autoroute de la mer qui doivent être déclarées d'intérêt général.

Il y a un formidable défi à l'intelligence à relever. Il est temps de s'emparer des enjeux posés par la mer, par un contrat entre Etat, élus, employeurs, syndicats, ONG, avec différents niveaux de gouvernance : européen, national, régional et interrégional.

La CGT votera l'avis et remercie Antoine CHARLOT pour sa rédaction.

QUELQUES AVIS EXPRIMÉS AU COURS DE LA SESSION

Didier HUDE (en tant que Président de la Commission chargée de la culture) : le musée virtuel de la mer semble intéressant, mais manque d'ambition.

Groupe environnement : regrette la demande de la Région de moratoire sur la définition de nouvelles zones EMR.

CFDT : le plan maritime est très large, trop peut être et manque de priorités.

CCIR - MEDEF - CPME : s'interrogent si la Région est prête à augmenter sa contribution pour le Grand Port Maritime.

VOTES : L'avis a été adopté par 95 voix pour et 2 abstentions.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission du CESER chargée des Finances : Francine DESNOS, Didier ROBERT, Eric BACHELOT, Yvic KERGROACH.